

3V HABITAT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3.000 euros
Siège social : 40, rue René Vazé
62118 PELVES
939 761 060 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} JUIN 2026

Le 1^{er} Juin 2026, à NEUF HEURES, les associés de la Société « **3V HABITAT** » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, **au siège social, 40, rue René Vazé à PELVES (62118)**, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 10 Mai 2026.

Monsieur Valentin VERMEERSCH préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **3.000 actions**.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- Les statuts modificatifs sous la nouvelle forme juridique ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Nomination du Gérant ;
- Non-modification de la durée de l'exercice en cours ;
- Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A

RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L 225-243 à L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle **à compter du 1^{er} Juin 2026.**

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangés.

Le **capital social** reste fixé à la somme de **3.000 euros**. Il sera désormais divisé en **3.000 parts sociales de 1 euro chacune**, entièrement libérées, et attribuées aux associés actuels en échange des **3.000 actions** qu'ils possèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - NOMINATION DU GERANT

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en **qualité de Gérant de la Société** :

Monsieur Valentin VERMEERSCH né le 3 Novembre 1998 à LAMBRES-LEZ-DOUAI (59), demeurant 40, rue René Vazé à PELVES (62118), pour une durée illimitée.

Le Gérant déclare accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour son exercice.

Le Gérant sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il aura, conformément à **l'article 17 des statuts**, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer tous les actes entrant dans l'objet social.

Dans les rapports avec la Société et les associés, le Gérant peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - NON-MODIFICATION DE LA DUREE DE L'EXERCICE

EN COURS

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le **31/12/2026**, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

La collectivité des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée. Elle statuera, en outre, sur le quitus à donner au Président de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE

LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

UNIPERSONNELLE

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à **MONSIEUR HUBERT JEREMY, Expert-comptable au cabinet TJ EXPERTISE situé 22 RUE DE LENS 59480 LA BASSEE**, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à DIX HEURES.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Président de Séance
Président de la Société**

Monsieur Valentin VERMEERSCH